



SERVICE NATIONAL D'ASSISTANCE RÉGLEMENTAIRE REACH – CLP - POP

BULLETIN D'INFORMATION N°182

AVRIL 2020

À la une

INFO COVID-19

En cette période de crise sanitaire toute l'équipe du Helpdesk s'est organisée pour travailler à distance afin de maintenir la disponibilité du service. Nous restons ainsi à votre écoute le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h au 08 20 20 18 16 et notre formulaire pour vos questions écrites est également disponible [ici](#). Merci de votre compréhension. Prenez soin de vous.

Concernant l'épidémie de Covid-19 nous vous informons que vous pouvez également consulter également la page du ministère [MTES](#) concernant l'effort national pour la production de gel hydroalcoolique (textes réglementaires, exemples de FDS).

Actualités

REACH

RÉVISION DU CONTRÔLE DE COMPLÉTUDE (TCC)

Face à la situation actuelle du Covid-19 et les conséquences organisationnelles au sein des entreprises, le contrôle de complétude - Technical Completeness Check- étendu au rapport sur la sécurité chimique, qui était prévu pour le mois d'avril, sera finalement reporté à octobre 2020. Pour rappel, cette révision du TCC s'appliquera à tous les nouveaux enregistrements et nouvelles mises à jour des dossiers existants. Les autres révisions du TCC débuteront à partir du 1er mai 2020.

[Actualité](#) de l'ECHA

BREXIT - RAPPEL

Pour mémoire, dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'UE, il existe une période de transition se terminant le 31 décembre 2020. Jusqu'à cette date, les lois de l'UE, y compris les réglementations gérées par l'ECHA notamment REACH et CLP, s'appliquent toujours au Royaume-Uni.

Toutefois, nous vous rappelons que les entreprises doivent vérifier si elles sont affectées par le Brexit : les enregistrements et autorisations d'entreprises basées au Royaume-Uni devraient être transférés vers un État membre de l'UE avant la fin de la période de transition.

L'ECHA a adapté ses conseils aux entreprises, lien vers la page dédiée de l'ECHA : [ici](#).

VEILLEZ À LA MISE À JOUR DE VOS DOSSIERS D'ENREGISTREMENT

Depuis le 14 avril 2020, l'ECHA commence à appliquer une nouvelle politique concernant la mise à jour des dossiers d'enregistrement. En effet, dans le cadre d'une évaluation de substance, les mises à jour effectuées après l'envoi d'un projet de décision (« draft decision ») par l'agence aux déclarants ne sont pas prises en compte par l'ECHA. Ainsi, si les déclarants disposent de nouvelles informations pertinentes, ils doivent les soumettre par le biais de leurs commentaires au projet de décision.

[Actualité](#) de l'ECHA

RESTRICTION

Appel à contribution

La Norvège lance un appel à contribution jusqu'au 25 mai 2020 sur un projet de restriction concernant la fabrication, l'utilisation et la mise sur le marché du « Dechlorane plus » (1,6,7,8,9,14,15,16,17,17,18,18-Dodecachloropentacyclo[12.2.1.16,9.02,13.05,10]octadeca-7,15-diene) (N°CE 236-948-9) ainsi que sur la possibilité de substitution et les alternatives potentielles.

[Poster](#) un commentaire.

AUTORISATION

Dans le cadre des avis du RAC et du SEAC sur les demandes d'autorisation, les rejets dans l'environnement feront désormais partie des informations rendues publiques sur le site de l'ECHA. L'ECHA commencera d'abord par publier des informations sur les émissions de substances sans seuil, telles que les perturbateurs endocriniens environnementaux, les PBT et les vPvB.

[FAQ 1656](#) de l'Echa sur les informations destinées à être publiées

CLP

CLASSIFICATIONS HARMONISÉES

Deux nouvelles [consultations publiques](#) concernant la classification et l'étiquetage harmonisés sont en cours jusqu'au 01/06 :

- chlorure de mépiquat (N°CE 246-147-6 ; N°CAS 24307-26-4)
- difénoconazole (ISO) (N°CE 601-613-1 ; N°CAS 119446-68-3)

AGENDA

ECHA

WEBINAR IUCLID

L'ECHA propose un webinar le **12 mai 2020** pour connaître les changements introduits sur la dernière version de IUCLID et profiter de l'occasion pour poser des questions. Ce webinar présente notamment la nouvelle arborescence de navigation pour les dossiers, la recherche avancée pour les mélanges, substances et articles ainsi que la copie en masse de documents. Lien vers la page du webinar : [ici](#)



<http://reach-info.ineris.fr> - <http://clp-info.ineris.fr> - <http://pop-info.ineris.fr>

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci. Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Ineris - 2170478

 **N°Indigo 0 820 20 18 16**

0,09 € TTC / MN